

Commune de HUDIVILLER

Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Lunéville 1
Communauté de Communes
des Pays du Sel et du Vermois

PV 2022-5

Procès-verbal
du Conseil Municipal
en date du
29 novembre 2022

Nombre de Conseillers

en exercice : 9

présents : 6

votants : 6

Convocation : 18/11/2022

Quorum : 5

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique DEL FABRO

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, MM Patrick MALCONTENTI, Martin MONANGE, Olivier PLU, Xavier SIMONIN.

Absents : Vanessa MONIN-MULLER, Sylvain MONIN, Patrick OSTER

Secrétaire de séance : Corinne BERG

Ordre du jour :

2022-33 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 septembre 2022

2022-34 : Décisions modificatives

2022-35 : SPL-XDEMAT renouvellement de la convention de prestations intégrées

Vidéo protection (objet retiré)

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle n'a pas reçu toutes les pièces concernant la vidéo protection et propose aux conseillers de reporter cet objet à un conseil ultérieur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter l'objet vidéo protection.

OBJET : 2022-33 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 septembre 2022

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu un exemplaire du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022. Madame le Maire invite l'assemblée à en prendre connaissance et à en délibérer.

Le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

Arrivée de M. SIMONIN Xavier

OBJET : 2022-34 décision modificative

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors de gros orages, des habitants du bas de la rue de Rosières subissent des inondations de leur habitation.

Afin de remédier à ce problème, une conduite d'évacuation d'un diamètre supérieur a été installée par l'entreprise SADE. Ces travaux n'ayant pas été budgétés, Madame le Maire propose la décision modificative suivante afin de pouvoir procéder au paiement de la facture :

615221 – Bâtiments publics :	-16 000,00€
21538 – Autres réseaux :	16 000,00€
023 – Virement à la section d'investissement :	16 000,00€
021 – Virement de la section de fonctionnement :	16 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision précitée.

OBJET : 2022-35 SPL-XDEMAT renouvellement de la convention de prestations intégrées

Par délibération, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 01/01/2023 de la précédente convention, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

OBJETS DIVERS :

Vidéo protection : Madame le Maire informe les conseillers que tous les devis ne sont pas en sa possession et que la fibre n'est pas installée.

RD 400 : Madame le Maire présente la nouvelle demande d'aménagement de la RD 400. Une demande a été faite auprès du bureau d'étude afin qu'il propose un chiffrage concernant les 2 entrées de la RD 400 et l'intersection route de Sommerviller- Meix-blot. Martin MONANGE remarque qu'il faudra penser à enlever les glissières.

Rapports annuels : tous les rapports annuels de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois sont à disposition sur leur site.

Vœux du maire : 15 janvier à 16h00

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le Maire,
Véronique DEL FABRO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Del Fabro', with a large loop at the end.

La Secrétaire de séance,
Corinne BERG

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Berg', with a large loop at the end.